

AVIS A LA POPULATION

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

La commune de Poucharramet a engagé le 10 février 2021 une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour correction d'erreur matérielle :

- Inversion de zonage
- Modification de l'aplatissement de couleur pour représenter les espaces à planter



La mise à disposition d'un dossier du projet de modification simplifiée et d'un registre permettant au public de formuler des observations se déroulera du 19 juillet 2021 au 18 août 2021, soit durant 31 jours consécutifs, au sein de :

Mairie de Poucharramet

2 rue des Hospitaliers

31370 POUCHARRAMET

aux jours et aux heures usuels de permanence du service :

- **lundi : 8h30 - 12h00**
- **mercredi : 8h30 - 11h30**
- **jeudi : 8h30 - 12h**
- **vendredi : 13h30 - 16h30**
- **1° et 3° samedi du mois : 9h - 12h30**

A l'issue de la mise à disposition, la commune de Poucharramet, après avoir tiré le bilan de cette mise à disposition, pourra approuver, le cas échéant, la modification simplifiée du PLU.